



Bulletin Officiel

N° 4119 Vendredi 1er Juin 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES INFORMATIONS POST AGO

Hexabyte 2-4

PROJET DES RESOLUTIONS

SOTETEL 5

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE 6-7

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
ASSEMBLEES GENERALE 8SOTETEL AGO 8
UIB AGO 9

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM
ANNEXE I 11-12

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 – 12 – 2011

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 – 12 – 2011

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

ANNEXE III

SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011

FCP SALAMETT CAP

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGO

HexaByte

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 mai 2012, la Société HexaByte publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES

1^{ère} Résolution:

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve à l'unanimité, le rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2011.

2^{ème} Résolution:

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2011.

3^{ème} Résolution:

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve à l'unanimité et sans aucune réserves, les états financiers de l'exercice 2011.

L'assemblée générale prend acte de l'observation fournie par le commissaire aux comptes relative à la notification du redressement fiscal et décide de constituer une provision pour risque fiscal de 600 md sur les exercices 2012 et 2013.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales, approuve à l'unanimité et sans aucune réserve lesdites conventions, telles qu'elles ont été autorisées par le Conseil d'Administration.

4^{ème} Résolution:

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2011, s'élevant à 428 816,271 comme suit :

Résultat 2011	428 816,271
Report à nouveau	430 482,080
Résultat disponible	859 298,351
Réserve légale	-42 964,918
Bénéfices distribuables	816 333,434
Dividendes	-208 333,400
Report à nouveau	608 000,034

Soit la distribution de 100 millimes de dividende par action, correspondant à 10% du nominal de l'action. La date de mise en paiement des dividendes a été fixée par l'Assemblée au 01 juin 2012.

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2011 à mille (1 000,000) dinars net d'impôts par administrateur.

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de donner quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration de la société «HEXABYTE» au titre de l'exercice 2011.

7^{ème} Résolution:

- Suite -

Cette autorisation est donnée pour une période de trois ans soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de donner plein pouvoir au Conseil de fixer les caractéristiques du programme de rachat d'actions propres.

8^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité, dans le cadre de la régularisation de la composition du comité permanent d'Audit, de nommer Monsieur Aïssa HIDOUSI entant que 3^{ème} membre de ce comité.

9^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer Monsieur Mohamed DIMASSI, en qualité d'administrateur représentant des détenteurs d'actions émises dans le cadre de l'opération d'Offre à Prix Ferme lancée par la société «HEXABYTE» et ce pour un mandat de trois ans couvrant les exercices de 2012 à 2014.

10^{ème} Résolution:

L'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de nommer Madame Inès ZALILA, en qualité d'administrateur pour un mandat de trois ans couvrant les exercices de 2012 à 2014.

11^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de rectifier comme suit la 9^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2011 qui n'était pas conforme à la législation en vigueur (utilisation du mot cooptation au lieu de nomination).

«Nouvelle formulation de la 9^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2011 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve à l'unanimité, la nomination des trois nouveaux administrateurs suivants pour une période de trois ans (2010 à 2012) :

- Monsieur Ahmed ATTIA, représentant de la société d'investissement à capital risque «CHALLENGES S.I.C.A.R»;
- Madame Afef BEN MANSOUR, représentante de la société de gestion du Fonds Commun de Placement à Risque «Tunisian Development Fund» ;
- Monsieur Morsy DIMASSI, représentant de la société de gestion du Fonds Commun de Placement à Risque «A.T.I.D FUND (I)».

12^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de donner pouvoir à Monsieur Naceur HIDOUSI, Directeur Général de la société ou à son représentant pour accomplir les formalités juridiques d'usage d'enregistrement et de publication.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures quinze minutes. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le Président, le Secrétaire de séance, les scrutateurs et les administrateurs.

- Suite -

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en Dinars)

Actifs	31/12/2011	31/12/2010	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2011	31/12/2010
ACTIFS NON COURANTS			CAPITAUX PROPRES		
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles	434 937	165 424	Capital social	1 750 000	1 750 000
Moins : Amortissements Incorp	- 120 154	- 94 934	Autres capitaux propres	2 500 000	2 500 000
Immobilisations incorporelles nette	314 783	70 490	Réserves légales	93 622	28 000
Immobilisations corporelles	4 506 086	3 799 019	Résultats reportés	608 000	157 564
Moins : Amortissements corpo	- 2 640 051	- 2 037 864	Résultats en instance d'affectation	-	-
Immobilisations corporelles nettes	1 866 035	1 761 155	Total des capitaux propres avant résultat	4 951 622	4 435 564
Immobilisations financières	12 475	9 575	Résultat de l'exercice	-	295 575
Moins : Provisions Imob Finan	-	-	Total des capitaux propres avant affectation	4 951 622	4 731 139
Immobilisations financières nettes	12 475	9 575			
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	2 193 293	1 841 220	PASSIFS		
Autres actifs non courants	304 393	145 169	Passifs non courants		
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	2 497 686	1 986 389	Emprunts	115 444	164 541
ACTIFS COURANTS			Autres passifs financiers	-	-
Stocks	211 103	88 166	Provisions	-	-
Moins : Provisions Stocks	- 7 573	-	Total des passifs non courants	115 444	164 541
Stocks nets	203 530	88 166	Passifs courants		
Clients et comptes rattachés	675 422	598 764	Fournisseurs et comptes rattachés	1 736 510	1 001 420
Moins : Provisions Clients	- 121 889	- 121 889	Autres passifs courants	814 530	595 009
Clients nets	553 533	476 875	Concours bancaires et autres passifs financiers	48 617	51 567
Autres actifs courants	107 879	1 666 082	Total des passifs courants	2 599 657	1 647 997
Moins : Provisions AAC	- 30 086	- 16 086			
Autres actifs courants nets	77 793	1 649 995	Total des passifs	2 715 101	1 812 538
Placements et autres actifs financiers	2 739 196	-			
Liquidités et équivalents de liquidités	1 594 985	2 342 251			
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	5 169 037	4 557 287			
TOTAL DES ACTIFS	7 666 723	6 543 677	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	7 666 723	6 543 677

II – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (en dinars)

	Capital social	Réserves Légales	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2009	280 000	21 237	2 465	659 719	474 609	1 438 030
Affectation du Résultat		6 763		467 845	- 474 609	-
Rés. Sub. d'investissements			- 2 465			2 465
Aug. (action gratuites)	970 000			- 970 000		-
Aug. en numéraires	500 000		2 500 000			3 000 000
Résultats de la période					295 575	295 575
Soldes au 31/12/2010	1 750 000	28 000	2 500 000	157 564	295 575	4 731 139
Affectation du Résultat		22 657		272 918	- 295 575	-
Soldes après affectation	1 750 000	50 657	2 500 000	430 482	-	4 731 139
Résultats de la période					428 816	428 816
Affectation du Résultat		42 965		385 851	- 428 816	-
Dividendes				- 208 333		208 333
Soldes au 31/12/2011	1 750 000	93 622	2 500 000	608 000	-	4 951 622

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications -SO.T.E.TEL-

Siège : Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 11 juin 2012.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de:

- ✓ Ratifier la nomination de Mr. Philippe Montourcier en qualité d'Administrateur en remplacement de Mr. Marco Régnier jusqu'à la fin de son mandat (fin 2013).
- ✓ Ratifier la nomination de Mr. Mohamed Fersi en qualité d'Administrateur pour un mandat de trois ans (2012-2014).

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et après examen du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître des capitaux propres de 28.334.288 DT y compris un résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à 503.768 DT et un total bilan de 50.710.530 DT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et après examen du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve les conventions qui y figurent.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserves pour leur gestion au titre de l'exercice 2011.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- ✓ D'approuver la rémunération exceptionnelle (*) à allouer au Président du Conseil d'Administration au titre du mandat et missions qui lui sont confiés par le Conseil d'Administration N°1105 en date du 22 Décembre 2011 pour l'année 2012 et la fixe à un montant mensuel brut de 4.500 DT.
- ✓ D'allouer des jetons de présence d'un montant brut de 6.250 DT à chacun des Membres du Conseil d'Administration au titre de 2011.
- ✓ D'allouer une rémunération d'un montant annuel brut de 3.750 DT à chacun des Membres du Comité Permanent d'Audit.
- ✓ De ne plus servir d'indemnité de départ au profit du Président du Conseil d'Administration.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ainsi que les résultats reportés au 31/12/2011 comme suit :

-Résultats antérieurs reportés : 543.595,537 DT
 -Résultat de l'exercice : 503.768,241 DT
Total à répartir: 1.047.363,778 DT

-Réserves légales 5% : 52.368,189 DT
 -1^{er} Reliquat : 994.995,589 DT
 -Dividendes : 4.636.800*0,200 DT = 927.360,000 DT dont la mise en paiement sera décidée par le Conseil d'Administration.
 -Résultats reportés: 67.635,589 DT

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal pour procéder aux formalités légales requises.

(*) Commentaire :

La rémunération au titre de l'année 2011 n'a pas été concrétisée sur demande du Président du Conseil d'Administration étant donné que la mission spéciale qui lui avait été confiée n'a été définie avec précision par le Conseil d'Administration qu'à partir du mois de décembre 2011.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE

Siège social: Baie de Sebra 7018 BIZERTE

APPEL A CANDIDATURE

La société « Les Ciments de Bizerte » s'est engagée lors de la tenue de son AGO DU 14/06/2011 statuant sur l'exercice 2010, à réserver deux sièges au sein du conseil d'administration au profit des petits porteurs.

A cet effet, la société « Les Ciments de Bizerte » informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12/06/2012 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) - Les Berges du lac Tunis.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats éligibles au poste de membre du Conseil d'Administration doivent se conformer aux conditions suivantes :

- Ne pas être dirigeant dans une société concurrente, opérant dans le secteur cimentier ;
- Pour les candidats actionnaires, justifier une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la société les Ciments de Bizerte pour les actionnaires personnes physiques et morales et 5% dans le capital social pour les actionnaires institutionnels.

COMPOSITION DU DOSSIER DE PARTICIPATION ET DELAI DU DEPOT

Les dossiers de candidature doivent être présentés comme suit :

Une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil de la société « Les Ciments de Bizerte » portant la mention « **A NE PAS OUVRIR - Candidature au poste d'Administrateur représentant les petits porteurs** ».

Cette enveloppe devra contenir :

- ✓ Une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la société « Les Ciments de Bizerte » ;
- ✓ Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales ;
- ✓ Le C.V détaillé accompagné des pièces justificatives ;

- Suite -

- ✓ Un engagement sur l'honneur ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales (voir le modèle annexé ci-joint) ;
- ✓ Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter ;
- ✓ Pour les candidats actionnaires, une attestation de propriété des actions détenues par le candidat ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires : BNA CAPITAUX, Avenue Taher Haddad, complexe le Banquier, les Berges du lac 1053.

Les demandes doivent parvenir par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste au Bureau d'Ordre Central sis à l'administration de la société « Les Ciments de Bizerte » Rue Habib Thameur BP 53 BIZERTE 7018 au plus tard le 08/06/2012 à 13 heures, date limite de réception des candidatures (le cachet du Bureau d'Ordre Central de la société « Les Ciments de Bizerte » faisant foi).

Les administrateurs représentant les petits porteurs, retenus parmi la liste des candidats, seront élus lors de la tenue de l'A.G.O du 12/06/2012 par les actionnaires minoritaires, les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné

(Nom&prénom/Raison sociale).....

CIN/RCN°.....

Elisant domicile au

Candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « Les Ciments de Bizerte », par voie d'élection au sein de l'A.G.O, déclare formellement sur l'honneur ne pas me trouver en contravention avec les dispositions de l'art 193 du code des sociétés commerciales.

Signature

AVIS DES SOCIETES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE
LEASING
16 avenue Jean Jaurès - Tunis -

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

La Compagnie Internationale de Leasing informe le public qu'une omission s'est produite au niveau de la rédaction de la huitième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Mai 2012.

Ainsi, la Huitième résolution sera modifiée comme suit :

Huitième résolution initialement publiée :

« L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Messieurs Skander KAMOUN, Afif BEN YAHIA et Walid ZAHEG en qualité d'Administrateur pour une période de deux ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2013. »

Huitième résolution corrigée :

« L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Messieurs Afif BEN YAHIA, Walid ZAHEG et Skander KAMOUN en qualité d'Administrateurs pour une période de deux ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2013. Les deux premiers administrateurs sont qualifiés de membres indépendants au sens de l'article 13 de la circulaire de la BCT n°2011-06.

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne Mr Khaled BEN HASSINE en tant qu'administrateur représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux tels que définis par l'article 40 de la loi n°2001-65. »

2012 - AS - 696

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS - SOTETEL -

Siège Social : Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications - SOTETEL - porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **lundi 11 juin 2012 à 9H**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), angle avenue principale, rue du Lac Turkana, les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la nomination de deux Administrateurs:

- Mr. Philippe Montourcier
- Mr. Mohamed Fersi

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes afférant au même exercice;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2011;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2011;

6. Quitus aux Administrateurs;

7. Questions diverses;

2012 - AS - 693

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les actionnaires de **l'Union Internationale de Banques (UIB)** , Société Anonyme au capital de 196.000.000 Dinars, dont le siège social est au 65 avenue Habib Bourguiba Tunis , inscrite sur le registre de commerce du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° B6151996, Matricule Fiscal 002708Q, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 14 juin 2012 à 11 heures à l'Hôtel Le Concorde, Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des Etats Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011.
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011.
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.
4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011.
5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi N° 2001-65 relative aux établissements de crédits.
6. Quitus aux Administrateurs.
7. Affectation des résultats de l'exercice 2011.
8. Nomination et renouvellement de mandat d'administrateurs
9. Nomination et/ou renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes.
10. Pouvoirs.

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir disponible auprès de la Direction de la Bourse de l'UIB et qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner, dûment signé, trois (03) jours au moins avant la réunion, à cette même Unité sise Rue du Lac Turkana , Les Berges du Lac-Tunis, étant entendu que nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est pas lui-même membre de cette assemblée, cette prescription ne s'appliquant pas aux mandataires légaux ni aux représentants des sociétés actionnaires.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au Département Titres et Bourse de l'UIB sis à la Rue du Lac Turkana, Les Berges Du Lac- Tunis.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

Le Président du Conseil d'Administration

AVIS

COURBE DES TAUX DU 01 JUIN 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,792%		
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,847%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,872%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,906%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,940%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,966%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,008%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,042%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,067%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,110%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,134%	1 006,300
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,144%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,188%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013	4,220%		
	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013	4,304%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,443%	1 021,126
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,731%	1 048,226
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,865%	1 065,991
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,200%	1 043,598
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,582%		982,271
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,659%	986,054
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,768%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,908%	1 035,904
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		966,489
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	964,334
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,227%	1 048,412
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,233%		952,768

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	141,145	141,156		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,381	12,382		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,270	1,271		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,359	34,362		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,881	46,885		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	175,621	175,261		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	592,717	592,406		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	143,026	142,654		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	129,915	129,612		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	119,598	119,407		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	117,344	117,169		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	98,533	98,188		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	150,659	150,769		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	110,355	110,128		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,647	106,541		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 341,335	1 338,500		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 347,225	2 344,502		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	111,599	110,249		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	113,995	113,636		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	125,858	125,644		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 217,692	1 213,109		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	142,507	140,897		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,439	16,322		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 055,905	6 044,717		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 889,572	6 875,389		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,432	2,405		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,994	1,978		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,296	1,277		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	105,125	105,133
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	102,193	102,202
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	102,988	102,997
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	100,201	100,211
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	100,911	100,921
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	104,723	104,731
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	101,437	101,447
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	101,476	101,486
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	101,824	101,834
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	103,492	103,501
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	99,607	99,617
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,704	101,714
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	101,860	101,869
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	104,477	104,487
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	103,431	103,440
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	100,803	100,811
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	100,504	100,510
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	102,054	102,063
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	100,104	100,116
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	101,360	101,369

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	102,251	102,261
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	100,129	100,139
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	101,892	101,903
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	102,658	102,666
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	103,360	100,000
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,244	10,245
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	101,176	101,186
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	101,423	101,432
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	102,945	103,007
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	75,009	75,044
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	159,494	159,234
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1 595,587	1 591,292
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,218	114,032
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	115,005	114,826
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	98,295	98,018
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,732	16,706
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	279,872	279,719
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	44,571	44,508
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 630,016	2 628,071
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	83,046	82,941
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	59,744	59,685
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	103,535	102,206
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	115,916	114,288
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	110,538	109,643
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,599	11,600
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,817	12,818
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	16,859	16,858
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	17,191	17,165
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	13,004	12,994
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,887	10,881
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,597	10,595
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,536	10,535
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	129,167	128,483
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	128,563	128,366
83	FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	-	10,196	11,290	11,284
84	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	124,371	124,022
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	21,458	21,362
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	99,267	99,288
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	100,323	100,351
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	97,611	97,764
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	100,090	99,608
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	121,672	119,510
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	147,636	145,209
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,404	11,416
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	125,330	125,381
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	119,687	119,781
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,298	106,158
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	106,228	105,484
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	188,121	187,607
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	165,156	164,827
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	141,879	141,859
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 245,611	10 224,157
101	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	222,933	221,014
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	144,784	144,930
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 638,985	1 631,596
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	116,845	115,624
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	102,227	100,984
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	121,563	120,230
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	10 256,993	10 257,580

* Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS****UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-**

Siège social : 139, Avenue de la Liberté-1002 Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie – UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Med Ali ELAOUANI CHERIF et Ahmed BELAIFA.

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011
(en Milliers de Dinars)

		31/12/2011	31/12/2010 Retraité
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	55 068	62 136
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	308 870	348 613
Créances sur la clientèle	3	1 883 093	1 594 868
Portefeuille -titre commercial	4	7 354	4 415
Portefeuille d'investissement	5	141 221	101 400
Valeurs immobilisées	6	47 480	56 909
Autres actifs	7	32 005	29 820
TOTAL ACTIF		2 475 091	2 198 161
<u>PASSIF</u>			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	356 449	215 272
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 770 165	1 661 814
Emprunts et Ressources spéciales	10	54 541	47 832
Autres passifs (*)	11	79 340	68 910
TOTAL PASSIF		2 260 495	1 993 828
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		75 759	75 759
Réserves		117 608	103 528
Autres capitaux propres		488	576
Résultats reportés		3	2
Modification comptable		(2 114)	-
Résultat de l'exercice (*)		22 852	24 468
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	214 596	204 333
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 475 091	2 198 161

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 12)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011
(en Milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
Cautions, avals et autres garanties données	13	943 436	601 588
Crédits documentaires	14	264 452	277 871
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		1 207 888	879 459
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15	252 300	313 475
Engagements sur titres <i>(Participations non libérées)</i>	16	27	31
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		252 327	313 506
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>			
Garanties reçues		1 777 759	1 180 803
Engagements reçus d'autres établissements		-	277
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	17	1 777 759	1 181 080

ETAT DE RESULTAT
 PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011
 (en Milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts et revenus assimilés	19	117 339	101 134
Commissions	20	35 502	32 219
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	9 437	7 390
Revenus du portefeuille d'investissement	22	7 743	6 459
Total produits d'exploitation bancaire		170 021	147 202
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts encourus et charges assimilées	23	46 262	35 948
Commissions encourues		2 347	2 403
Total charges d'exploitation bancaire		48 609	38 351
PRODUIT NET BANCAIRE		121 412	108 851
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(13 724)	(5 460)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(167)	(109)
Autres produits d'exploitation		2 741	2 001
Frais de personnel (*)		(51 113)	(44 071)
Charges générales d'exploitation	26	(23 913)	(22 232)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(8 926)	(8 720)
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 310	30 260
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	27	3 516	(646)
Impôts sur les sociétés	28	(6 974)	(7 180)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		22 852	22 434
Boni de fusion			2 034
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		22 852	24 468
Effets des modifications comptables	12	2 114	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		20 738	24 468
RESULTAT PAR ACTION (DT)		1,508	1,615

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 12)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		160 453	138 894
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(48 554)	(38 833)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		2 332	50 446
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		170	(2 028)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(301 527)	(434 989)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		135 619	240 059
Titres de placement / Titres de transaction		(2 939)	5 676
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(53 543)	(56 560)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(9 404)	236
Impôts sur les sociétés		(7 337)	(7 189)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		(124 730)	(104 288)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		6 072	6 637
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		(38 317)	9 795
Acquisitions cessions sur immobilisations		4 024	(12 694)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(28 221)	3 739
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission / Remboursement d'emprunts		(26 500)	25 000
Augmentation / diminution ressources spéciales		6 988	12 627
Dividendes versés		(12 489)	(12 506)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(32 001)	25 120
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(184 952)	(75 430)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		191 517	266 947
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	30	6 565	191 517

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de la Banque

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **75 759 030** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 15.151.806 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	QUANTITE	POURCENTAGE
BNP PARIBAS BDDI Participation	7 575 903	50,00%
Famille BEN SEDRINE	1 171 633	7,73%
GROUPE TAMARZISTE	1 634 496	10,79%
GROUPE BOURICHA	708 288	4,67%
GROUPE SELLAMI	1 024 430	6,76%
MED RACHED CHEBIL	140 310	0,93%
ALI FEKIH	172 500	1,14%
Héritiers BOUADJA	222 018	1,47%
GROUPE RIAHI	981 724	6,48%
Groupe Saad hadj KHELIFA	345 010	2,27%
PERSONNES MORALES	156 160	1,03%
PERSONNES PHYSIQUES	979 281	6,46%
PERSONNES PHYSIQUES non résidentes	26 521	0,18%
ACTIONS NON DEPOSEES	13 532	0,09%
TOTAL	15 151 806	100%

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ;
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pendant un délai supérieur à 360 jours.

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Provisions sur les engagements**a- Provision individuelle**

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

b- Provision collective

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1^{er} Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

A ce titre, l'encours total des engagements des clients ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de ladite circulaire et ayant été maintenus parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier, s'élève au 31 Décembre 2011 à 49 890 KDT, dont 3 208 KDT d'encours rééchelonnés.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

A ce titre, les intérêts ayant fait l'objet de réservation en 2011, s'élèvent à 160 KDT.

Parallèlement, et en application de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la banque en 2011, s'élèvent à 4.000 KDT.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3. Comptabilisation du portefeuille – titres et des revenus y afférents

Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement :

(i) Le portefeuille titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - o Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - o L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

3.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

3.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite comptabilisés à la date du 31 décembre 2011 s'élèvent à 6 930 KDT dont 1 192 KDT qui sont imputés sur l'exercice 2011.

3.8. Impôts sur les sociétés

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2010, la déduction des provisions pour créances douteuses a été faite à 100% du bénéfice imposable. Par contre les provisions pour dépréciation des titres n'ont pas été déduites.

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

4.1 Actifs

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2011 un montant de 55.068 KDT contre 62.136 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Caisse	15 452	13 166
Comptes ordinaires BCT	39 616	48 970
	<u>55 068</u>	<u>62 136</u>

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2011 un montant de 308.870 KDT contre 348.613 KDT au 31 décembre 2010 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	245 968	213 176
Banques de dépôt	-	84 500
Banques non-résidentes	60 297	46 223
Organismes financiers spécialisés	2 168	4 500
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	437	214
	<u>308 870</u>	<u>348 613</u>

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la banque, en Dinars ou en devises auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
BCT	226 832	19 136			245 968
Banques de dépôt	-				-
Banques non résidentes	13 531	46 766			60 297
Organismes financiers			2 168	-	2 168
Org. Distribution de crédits			2 168	-	2 168
Créances rattachées	437				437
	<u>240 800</u>	<u>65 902</u>	<u>2 168</u>	<u>-</u>	<u>308 870</u>

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à 1.883.093 KDT contre 1.594.868 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Portefeuille escompte	1	1 663 686	1 413 931
<i>dont Activité leasing</i>		93 359	101 073
Comptes débiteurs de la clientèle	2	123 174	98 082
Crédits sur ressources spéciales	3	50 667	39 770
Autres crédits à la clientèle	4	136 308	123 573
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		8 473	8 076
Total brut		1 982 308	1 683 432
Provisions individuelles	5	(95 215)	(88 564)
Provision collective	5	(4 000)	-
Total net		1 883 093	1 594 868

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et mois de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Portefeuille escompte	487 177	279 370	640 568	256 571	1 663 686
Comptes débiteurs de la clientèle	123 174				123 174
Crédits sur ressources spéciales	6 097	3 661	20 242	20 667	50 667
Autres crédits à la clientèle	124 442	864	5 735	5 267	136 308
Créances rattachées	8 473				8 473
	749 363	283 895	666 545	282 505	1 982 308

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 136.308 KDT contre un solde de 123.573 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Total créances douteuses	(i)	129 730	123 924
Valeurs impayées		12 191	3 561
Arrangements, rééchelonnements et consolidations		6 325	7 497
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devise	(ii)	1 095	1 161
Agios réservés classes 2, 3,4		(12 873)	(12 570)
Agios réservés sur les créances régies par la circulaire 2012-02		(160)	-
		<u>136 308</u>	<u>123 573</u>

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Classe 2	843	1 797
Classe 3	3 262	2 602
Classe 4	112 592	106 955
	<u>116 697</u>	<u>111 354</u>

(ii) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2010 (UBCI et UBCI LEASING)	88 564
Dotations sur provisions individuelles	10 566

Dotations sur provision collective		4 000
Reprises	(i)	<u>-3 915</u>
Provisions au 31 décembre 2011		<u>99 215</u>

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Reprise sur créances recouvrées	2 066
Reprises sur créances radiées	1 783
Reprise sur créances passées par pertes	<u>66</u>
	<u>3 915</u>

Note 4 – Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2011 un montant de 7.354 KDT contre 4.415 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de placement à revenu variable	794	794
Bons de trésor assimilés BTA	3 401	3 441
Bons de trésor cessibles BTC	2 983	4
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	176	176
Total	<u>7 354</u>	<u>4 415</u>

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2011 à 141.221 KDT contre 101.400 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de participation	3 033	3 079
Parts dans les entreprises liées (i)	19 457	19 056
Titres d'investissement	113 638	74 583
Titres en Portage	2 269	2 207
Créances rattachées aux titres d'investissement	3 765	3 362
Total brut	<u>142 162</u>	<u>102 287</u>
Provision pour dépréciations de titres	(941)	(887)
Total Net	<u>141 221</u>	<u>101 400</u>

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

Note 6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 47.480 KDT au 31 décembre 2011 contre 56.909 KDT au 31 décembre 2010 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Valeurs brutes en début de période	150 072	138 831
Acquisitions	9 014	9 067
Cessions	(10 710)	(2 558)
Apport Fusion	-	4 732
Valeurs brutes en fin de période	148 376	150 072
Amortissements	(100 617)	(92 825)
Provisions pour dépréciation	(279)	(338)
Valeurs nettes en fin de période	47 480	56 909

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2011 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/10	Acqui / Cession /	Reclas sements	Val. Brute au 31/12/11	Amort au 31/12/10	Dotation 31/12/11	Reprise Amort sur cessions	Tot Amort au 31/12/11	V. Nette au 31/12/11
Fonds de Commerce	1 076	0	0	1 076	311	44	0	355	721
Terrain	13 392	-7 442	0	5 950			0	0	5 950
Immobilisations d'exploitation	26 604	0	0	26 604	11 748	1 329	0	13 077	13 527
Immobilisations hors exploitation	785	0	0	785	270	38	0	308	477
Agencements et aménagements	31 782	1 064	16	32 862	18 935	2 128	-438	20 625	12 237
Mobilier et Matériels	42 607	1 199	88	43 894	35 406	2 750	-402	37 754	6 140
Matériel de Transport	2 054	-131	0	1 923	1 189	300	-277	1 212	711
Immobilisations en cours	3 914	403	-316	4 001			0	0	4 001
Immobilisations Incorporelle	27 858	3 211	212	31 281	24 966	2 320	0	27 286	3 995
Total	150 072	-1 696	0	148 376	92 825	8 909	-1 117	100 617	47 759
Provisions pour dépréciation									-279
Total Général	150 072	-1 696	0	148 376	92 825	8 909	-1 117	100 617	47 480

Note 7 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 32.005 KDT au 31 décembre 2011 contre 29.820 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Débiteurs divers	(i)	19 190	21 333
Comptes de régularisation	(ii)	8 431	6 412
Comptes de Stock		237	284
Siège, succursale et agences		-	4
Créances prises en charge par l'Etat		1 737	1 884
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	2 492	0
		32 087	29 917
Provision sur autres actifs		(82)	(97)
		32 005	29 820

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Prêts et avances au personnel	13 546	13 372
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	225	21
Retenue à la source	68	48
Autres débiteurs divers	5 351	7 892
	19 190	21 333

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 152	1 497
Produits à recevoir	3 472	3 020
Débets à régulariser et divers	3 807	1 895
	8 431	6 412

(iii) Le solde du compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Portefeuille encaissement	81 748	0
Comptes exigibles après encaissement	(79 256)	0
	2 492	0

5.1. Passifs**Note 8 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Le solde de ce poste a atteint 356.449 KDT au 31 décembre 2011 contre 215.272 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
BCT	(i)	214 000	-
Banques de dépôt	(ii)	25 000	-
Banques non-résidentes	(iii)	115 768	214 518
Organismes financiers spécialisés	(iv)	328	158
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		1 353	596
		356 449	215 272

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>BCT</u>			
Emprunts au jour le jour et à terme		214 000	-
		214 000	-

(ii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>Banques de dépôts</u>			
Emprunts au jour le jour et à terme		25 000	-
		25 000	-

(iii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>Banques non résidentes installées à l'étranger</u>			
Comptes ordinaires		8 610	9 338
Emprunts au jour le jour et à terme		107 158	175 180
DAT		-	30 000
		115 768	214 518

(iv) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

31/12/2011 31/12/2010

Organismes financiers spécialisés

Comptes ordinaires	328	158
	328	158

Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1.770.165 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 1.661.814 KDT au 31 décembre 2010. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes à vue	(i)	796 652	700 008
Comptes d'épargne	(ii)	468 363	416 511
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	406 367	429 614
Autres sommes dues à la clientèle		37 911	27 541
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	57 500	84 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		3 372	4 140
		1 770 165	1 661 814

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes à vue	796 652				796 652
Comptes d'épargne	468 363				468 363
CAT/BC et autres produits financiers	184 279	195 534	26 554	-	406 367
Autres sommes dues à la clientèle	37 911				37 911
Certificats de dépôt et bons de trésor souscrits par la clientèle	56 000	1 500			57 500
Dettes rattachées	3 372				3 372
	1 546 577	197 034	26 554	-	1 770 165

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Compagnies d'assurances	16 855	10 816
Entreprises publiques	100 818	47 602
Autres clientèles commerciales	203 937	208 621

Comptes de non-résidents	200 037	205 231
Clients particuliers	275 005	227 738
	796 652	700 008

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	397 308	353 826
Comptes d'épargne investissement		355	355
Comptes d'épargne logement		53 406	37 475
Autres	(b)	17 294	24 855
		468 363	416 511

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Bons de caisse	85 658	102 997
Dépôts à terme	175 527	247 929
Placements en devises	145 182	78 688
	406 367	429 614

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Entreprises étatiques	29 500	35 500
Sociétés privées	21 000	48 500
Divers	7 000	
	57 500	84 000

Note 10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 54.541 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 47.832 KDT au 31 décembre 2010. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Emprunt Obligataire	4 000	8 000
Ressources Etatiques	5 369	5 163
FOPRODI	278	201
FONAPRA	5 005	4 877
FOSDA	86	85
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	26 282	15 701
Ligne PROPARCO	3 705	4 662
Lignes CFD	22 577	11 039
Crédit BIRD	316	1 278
Autres fonds extérieurs	17 873	16 711
Ligne Italienne	6 208	8 456
Ligne FODEP	38	7
Ligne Suisse	126	514
Ligne Espagnole	4 352	235
Ligne BEI	5 113	4 961
Ligne K F W	1 760	2 257
Encours FADES	276	281
Dettes rattachées à des ressources spéciales	252	530
Total Emprunts et Ressources Spéciales	54 541	47 832

Note 11 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 79.340 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 68.910 KDT au 31 décembre 2010. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Provisions	(1)	12 966	11 935
Comptes de régularisation	(2)	31 289	22 028 (*)
Créditeurs divers		35 085	15 219
Comptes exigibles après encaissement	(3)	-	19 728
		79 340	68 910

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
--	-------------------	-------------------

Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	4 136	4 270
Provisions pour risques et charges	1 900	1 927
Provisions pour charges de retraites	6 930	5 738
	12 966	11 935

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Charges à payer	15 368	13 956 (*)
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 383	3 462
Crédits à régulariser et divers	13 538	4 610
	31 289	22 028

(3) Le solde du compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes exigibles après encaissement	0	137 760
Portefeuille encaissement	0	(118 032)
	0	19 728

(*) Cf. note 12

5.2. Capitaux propres

Note 12 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2011, le capital social s'élève à 75.759 KDT composé de 15.151.806 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2011 à 214.596 KDT.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Modifications Comptables *	Total
Solde au 31-12-2010	75 759	5 000	2 680	95 848	576	2	26 582	-2 114	204 333
Réserve facultative				-1 860			1 860		0
Report à nouveau						-2	2		0
Réserve à régime spécial			-121	317			-196		0

Réserve pour réinvt exonérés			14 416				-14 416		0
Résultats reportés						3	-3		0
Distribution des bénéfices							-12 500		-12 500
Réserve légale		1 329					-1 329		0
Autres capitaux propres					4				4
Subvention d'investissement					-93				-93
Résultat au 31-12-2011							22 852		22 852
Solde au 31-12-2011	75 759	6 329	16 975	94 305	487	3	22 852	-2 114	214 596

(*) Il s'agit d'une correction d'erreur pour un montant de 2 114 KDT se rapportant à la non constatation parmi les charges de l'exercice 2010 d'une prime d'intéressement décidée suite à l'accord conclu entre le bureau syndical et la Direction Générale de la banque lors de la réunion du 8 juin 2011 et acté par un Procès Verbal signé et daté le 27 juin 2011.

La correction de l'erreur a eu pour effet la diminution des capitaux propres au titre de l'exercice 2011 pour 2 114 KDT.

Le retraitement des données comparatives en pro forma au titre de l'exercice 2010 a eu pour effet l'augmentation des charges de personnels par le montant de la prime, l'augmentation des autres passifs et la diminution du résultat net dudit montant.

5.3. Engagements hors bilan

Note 13 – Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2011 un montant de 943.436 KDT contre un solde de 601.588 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	763 635	410 575
Etablissements bancaires	763 635	410 575
En faveur de la clientèle	179 801	191 013
Cautions fiscales	9 756	9 776
Cautions pour marchés	97 620	114 902
<i>En devises</i>	<i>19 971</i>	<i>27 246</i>
<i>En dinars</i>	<i>77 649</i>	<i>87 656</i>
Cautions douanières	20 422	20 387

Cautions diverses	45 716	40 761
<i>En devises</i>	32 644	24 736
<i>En dinars</i>	13 072	16 025
Obligations cautionnées	6 287	5 187
	943 436	601 588

Note 14 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 264.452 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 277.871 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	69 833	115 247
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	194 619	162 624
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	145 950	125 105
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	48 669	37 519
	264 452	277 871

Note 15 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2011 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 252.300 KDT contre 313.475 KDT au 31 décembre 2010.

Note 16 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	12
	27	31

Note 17 – Garanties reçues

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
--	-------------------	-------------------

Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	199 485	132 862
Garanties reçues des banques	893 422	562 004
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	-	223
<i>Garanties reçues des banques non –résidentes</i>	893 422	561 781
Nantissement titres	37 225	29 319
Garanties reçues de la clientèle	608 168	424 222
Garanties Reçues Leasing	39 459	32 396
Engagements reçus d'autres Etablissements	-	277
	1 777 759	1 181 080

Note 18 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2011 comme suit :

Achat au comptant	9 559 KDT
Vente au comptant	9 745 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2011 comme suit :

Achat à terme	26 310 KDT
Vente à terme	42 550 KDT

5.4. Etat de résultat

Note 19 - Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 117.339 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 101.134 KDT au 31 décembre 2010.

Ce poste s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	3 606	4 376

Produits sur opérations de crédit	(ii)	102 006	88 201
Revenus assimilés	(iii)	11 727	8 557
		117 339	101 134

(i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Marché Monétaire au jour le jour	251	2 693
Marché Monétaire à terme	0	43
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	889	50
Marché Monétaire en devises	2 281	1 487
Autres	185	103
	3 606	4 376

(ii) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	80 272	66 623
Comptes courants débiteurs	10 295	9 613
Leasing	9 248	9 873
Crédits sur ressources extérieures	2 179	1 566
Créances douteuses ou litigieuses	12	526
	102 006	88 201

(iii) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	5 462	4 269
Commissions de découverts	1 347	1 052
Commissions sur billets de trésorerie	72	72
Report-Déport	4 786	3 102
Autres Intérêts assimilés	60	62
	11 727	8 557

Note 20 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 35.502 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 32.219 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	29 476	25 836
Commissions de tenues de comptes	2 405	2 103
Commission sur opération de change manuel	383	336
Autres commissions	3 238	3 944
	<u>35 502</u>	<u>32 219</u>

Note 21 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 9.437 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 7.390 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor à court terme	5	72
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	213	218
Gains/Pertes sur opération BTA-BTC	(14)	(92)
Bénéfice de change	9 934	7 962
Perte de change	(701)	(788)
Intérêts /emprunt obligataire en portefeuille commercial	-	18
	<u>9 437</u>	<u>7 390</u>

Note 22 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2011 un montant de 7.743 KDT contre 6.459 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	4 514	4 249
Dividendes sur portefeuille de participation	1 852	1 974
Plus value sur cession titres de participation	1 268	40
Intérêts sur titres en portages	109	196
	<u>7 743</u>	<u>6 459</u>

Note 23 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 46.262 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 35.948 KDT au 31 décembre 2010.

Ce solde s'analyse comme suit :

<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
-------------------	-------------------

Charges sur opérations trésorerie et interbancaire		7 689	2 336
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(1)	33 603	30 321
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs		1 792	1 956
Charges assimilées		3 178	1 335
		46 262	35 948

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Dépôts à vue	4 570	3 358
Comptes à terme bons de caisse et autres produits financiers	16 434	14 753
Comptes d'épargne	10 013	8 982
Certificats de dépôts	2 586	3 228
	33 603	30 321

Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 13.724 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 5.460 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Dotations aux provisions	16 571	8 498
Reprises de provisions	(4 612)	(5 427)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provision	68	774
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provision	98	85
Créances radiées	1 805	1 970
Récupération sur créances radiées	(206)	(440)
	13 724	5 460

Note 25 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 167 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 109 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Etalement Prime et décote /Titres d'investissement	113	138
Dotations aux provisions	73	44
Reprises de provisions	(19)	(73)
	167	109

Note 26 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 23.913 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 22.232 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Impôts et taxes	150	447
Travaux, fournitures et services extérieurs	11 747	10 304
Transport et déplacement	734	494
Frais divers de gestion	10 609	10 048
Autres charges d'exploitation	673	939
	<u>23 913</u>	<u>22 232</u>

Note 27 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 3.216 KDT au 31 décembre 2011 contre (646) KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Plus value de cession d'immobilisations	4 034	91
Moins value de cession d'immobilisations	(513)	(51)
Autres pertes	(305)	(686)
Autres gains	300	-
	<u>3 516</u>	<u>(646)</u>

Note 28 – Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2011 totalise 6.974 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	46 186
Réintégrations	10 705
Déductions (dont provisions)	(27 816)
Réinvestissements exonérés	(10 000)
Plus-value de fusion	850
Résultat fiscal	19 925
Taux d'impôt	35%
Impôt sur les sociétés	<u>6 974</u>

Note 29 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, se présentent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires	22 852	24 468 (*)

Nombre d'actions ordinaires	15 151 806	15 151 806
Résultat de base par action (en DT)	1,508	1,615

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(*) Cf. note 12

5.5. Etat de flux de trésorerie

Note 30 - Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2011, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 6.565 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Caisse	15 452	13 166
Banque Centrale (comptes ordinaires)	39 616	48 970
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	17 312	3 363
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	245 968	213 176
Banques de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	-	84 500
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	42 985	42 860
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(25 000)	-
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(214 000)	-
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(8 610)	(9 338)
Banques non résidentes installés à l'étranger (DAT)	-	(30 000)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(107 158)	(175 180)
	<u>6 565</u>	<u>191 517</u>

Note 31 - Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2011, se détaille comme suit :

	Durée < 3 mois	3 mois < D < 1 AN	1 An < D < 5 ANS	D > 5 ANS	TOTAL
<u>ACTIFS</u>					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	55 068				55 068
Créances sur les établissements bancaires et financiers	240 800	65 902	2 168		308 870

Créances sur la clientèle	650 148	283 895	666 545	282 505	1 883 093
Portefeuille Titre -Commercial	5 128		1 432	794	7 354
Portefeuille Titre d'investissement	3 747	2 479	60 777	74 218	141 221
Valeurs Immobilisés	10 212	493	13 970	22 805	47 480
Autres actifs	19 840	331	2 259	9 575	32 005
Total Actifs	984 943	353 100	747 151	389 897	2 475 091
Passif					
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	293 272	63 177			356 449
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 548 077	195 534	26 554		1 770 165
Emprunts et Ressources Spéciales	4 124	7 508	25 456	17 453	54 541
Autres Passifs	77 512	1 828			79 340
Capitaux Propres	0	11 591		203 005	214 596
Total Passif	1 922 985	279 638	52 010	220 458	2 475 091
Position Nette	(938 042)	73 462	695 141	169 439	0

Note 32 – Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011 se présentent comme suit :

Opérations avec BNP Paribas

La banque a eu recours au cours de l'exercice 2011 à BNP Paribas (qui détient 50% du capital de l'UBCI) pour un montant de 6.572 KDT pour la fourniture des transactions représentant des prestations d'assistance, de maintenance, de développement et de standardisation des applications informatiques conformément aux normes standards du Groupe BNP Paribas.

Opérations avec les filiales du groupe UBCI

- La banque est dépositaire des actifs des sociétés suivantes : Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions et SALAMBO SICAV. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu des commissions de dépôt pour un total de 1.159 KDT.
- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2011 s'élève à 21 KDT.

Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général, tel que fixée par le comité de rémunération du 01Avril 2010, s'élève à 122 KTND
Le règlement définitif pour solde de tout compte suite à son départ à la retraite au cours de l'exercice 2011 s'élève à 568 KDT.
Ce règlement effectué conformément à la convention collective du secteur bancaire est ventilé comme suit :
 - indemnités de départ à la retraite : 326 KTND
 - congés payés : 242 KTNDSoit une charge globale de 690 KTND
- La rémunération du Directeur Général est déterminée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale de la BNPP. Suivant ce contrat, le Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais d'utilité. La charge totale au cours de l'exercice 2011 s'élève à 534 KDT.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale au cours de l'exercice 2011 s'élève à 384 KDT.

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mai 2012

RAPPORT GENERAL

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- L'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, joints au présent rapport et comprenant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 214.596 KDT y compris un bénéfice net de l'exercice de 22.852 KDT ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'Observation

Nous attirons votre attention sur la note 3 aux états financiers décrivant qu'en 2011 et suite aux événements qu'a connu le pays lors de la période post révolution, les règles de provisionnement édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures. En application des nouvelles dispositions, les engagements des entreprises ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs et les intérêts attachés, dont le règlement n'a pas été effectué, ont été réservés.

L'application de la circulaire n° 2012-02 a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 4.000 KDT au titre de provisions dites « collectives », de réduire les revenus de 160 KDT au titre des agios réservés, et par la même d'affecter le résultat de l'exercice de la somme des deux montants. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. De ce fait, les dispositions relatives à la tenue des comptes en valeurs mobilières conformément au décret sus visé et à l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006 portant visa du règlement du CMF au titre de la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières ainsi que du cahier des charges y relatif ne sont pas totalement respectées par la banque.

Tunis, le 22 mai 2012

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI*

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

La banque a réglé les dépenses de pré-exploitation (frais préliminaires engagés en phase de création, déclarations fiscales mensuelles...) de la nouvelle filiale « UBCI- Développement » détenue à hauteur de 99,88% par l'UBCI, pour un montant de 5 KDT. Ces frais seront refacturés à l'identique courant l'exercice 2012.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice:

- Des prestations régulières de maintenance, de développement et de standardisation des applications informatiques dans le cadre de conventions conclues avec le groupe BNP Paribas pour un montant total pour l'exercice 2011 de 6.572 KDT.

- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2011 s'élève à 21 KDT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération de l'ancien Président Directeur Général a été fixée par le comité de rémunération du 1er Avril 2010 issu du conseil d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel fixe, d'une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et de l'attribution d'une voiture de fonction avec prise en charge de frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée à 122 KDT pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 7 mars 2011.

Par ailleurs, l'ancien Président Directeur Général a perçu au moment de son départ à la retraite les indemnités suivantes :

- Une indemnité de départ à la retraite pour un montant de 326 KTND;
- Le solde de tout compte correspondant aux congés non consommés, pour un montant de 242 KTND.

La charge globale au titre de l'exercice 2011 s'élève à 690 KTND.

Par ailleurs, la banque a cédé deux voitures à l'ancien Président Directeur Général, dont le détail se présente comme suit :

Caractéristiques	date de vente	Prix de vente selon contrat	Valeur de d'origine	Amortissements cumulés	Valeur Comptable Nette à la sortie	Plus value de cession
BMW - 432 TU 116 (11 chevaux)	24/02/2011	1	126 000	126 000	0	1
BMW - 9167 TU 126 (9 chevaux)	24/02/2011	20 308	83 103	64 706	18 396	1 912

- Suite au départ à la retraite de l'ancien Président Directeur Général (*Cf. paragraphe ci-haut*):
 - Le Directeur Général Adjoint est nommé administrateur délégué pour la période allant du 22 mars 2011 jusqu'au 23 septembre 2011. Cette nomination a été décidée par le conseil d'administration du 22 mars 2011. Aucune rémunération ne lui a été versée au titre de ses fonctions d'administrateur délégué.
 - L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Juin 2011 a approuvé la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil d'Administration et celle du Directeur Général.
 1. L'administrateur délégué a été nommé Directeur Général par décision du conseil d'administration du 23 septembre 2011. Aucune rémunération complémentaire n'a été décidée au titre de ses nouvelles fonctions.
Sa rémunération est déterminée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale du Groupe BNP Paribas. Suivant ce contrat, le Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée à 534 KDT pour l'exercice 2011.
 2. Le nouveau Président du conseil d'administration est nommé par le conseil d'administration du 14 novembre 2011. Aucune rémunération ne lui a été servie au titre de l'exercice 2011.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. Ces jetons de présence s'élèvent pour l'exercice 2011 à 384 KDT et sont inscrits parmi les passifs à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 22 mai 2012

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-**

Siège social : 139, Avenue de la Liberté-1002 Tunis

Le groupe -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2011. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Med Ali ELAOUANI CHERIF et Ahmed BELAIFA.

BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-11	31-déc-10 retraité
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	55 568	62 136
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	308 856	348 935
Créances sur la clientèle	3	1 883 202	1 594 985
Portefeuille-titres commercial	4	11 867	8 207
Portefeuille d'investissement	5	133 100	95 527
Titres mis en équivalence	6	8 376	8 559
Valeurs immobilisées hors Goodwill	7	47 497	56 738
Actifs d'impôts différés	8	4 241	3 595
Autres actifs	9	32 503	30 282
TOTAL ACTIFS		2 485 210	2 208 964
PASSIFS			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	10	356 449	215 272
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	1 769 826	1 660 914
Emprunts et Ressources spéciales	12	54 700	47 992
Passifs d'impôts différés	13	28	222
Autres passifs (*)	14	80 472	71 165
TOTAL PASSIFS		2 261 475	1 995 565
Intérêts des minoritaires dans le résultat		40	37
Intérêts des minoritaires dans les réserves		1 990	1 992
INTERETS MINORITAIRES		2 030	2 029
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE			
Capital		75 759	75 759
Réserves consolidées et assimilées		122 941	112 553
Résultat consolidé (*)		23 005	23 058
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	15	221 705	211 370
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		2 485 210	2 208 964

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 15)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-11	31-déc-10
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
Cautions, avals et autres garanties données	16	943 436	601 588
Crédits documentaires	17	264 452	277 871
Total des passifs éventuels		1 207 888	879 459
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	18	252 300	313 475
Engagements sur titres (Participations non libérées)	19	27	31
Total des engagements donnés		252 327	313 506
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>			
Garanties reçues		1 777 759	1 180 803
Engagements reçus d'autres Etablissement		0	277
Total des engagements reçus	20	1 777 759	1 181 080

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts et revenus assimilés	22	117 339	101 133
Commissions (en produits)	23	35 960	32 826
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	24	9 560	7 831
Revenus du portefeuille d'investissement	25	6 512	4 534
Total des produits d'exploitation bancaire		169 371	146 324
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts encourus et charges assimilées	26	46 262	35 931
Commissions encourues		2 298	2 403
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		0	3
Total des charges d'exploitation bancaire		48 560	38 337
PRODUIT NET BANCAIRE		120 811	107 987
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	27	(13 724)	(5 460)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	28	(119)	(136)
Autres produits d'exploitation		2 761	2 027
Frais de personnel (*)		(51 564)	(44 479)
Charges générales d'exploitation		(24 118)	(22 386)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(8 931)	(8 726)
RESULTAT D'EXPLOITATION		25 116	28 827
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		544	2 150
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaire		3 516	(646)
Impôts sur les bénéfices	29	(6 131)	(7 236)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		23 045	23 095
Intérêts des minoritaires		(40)	(37)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		23 005	23 058
Effets des modifications comptables		2 114	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		20 891	23 058
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION	30	1,518	1,522

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 15)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		160 452	138 890
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(48 601)	(38 711)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		2 332	50 446
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		170	(2 028)
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(301 527)	(434 989)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		135 855	240 008
Acquisition / Cession des titres de placement		(3 610)	13 146
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(53 543)	(56 560)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		(9 409)	230
Impôts sur les sociétés		(7 337)	(7 189)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		154	316
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		(125 064)	(96 441)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		4 961	5 527
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(36 686)	3 227
Acquisitions et cessions des immobilisations		4 017	(12 717)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(27 708)	(3 963)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement des emprunts		(26 500)	25 000
Augmentation / diminution des ressources spéciales		6 988	12 627
Dividendes versés		(12 668)	(12 685)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(32 180)	24 942
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(184 952)	(75 462)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		191 517	266 979
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	31	6 565	191 517

***NOTES AUX ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES***

GROUPE UBCI

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;

- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation

(i) Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

(ii) Écart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

a. Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

b. Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mises en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

2. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2 Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

2.1.3 Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

2.1.4 Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

2.1.5 Provisions sur les engagements

2.1.5.1 Provision individuelle

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées ;
- les biens donnés en leasing et propriété de l'UBCI .Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de :
 - 5 % pour les biens immeubles ;
 - 20 % pour le matériel roulant ;
 - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des

garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2 Provision collective

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1^{er} Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

A ce titre, l'encours total des engagements des clients ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de ladite circulaire et ayant été maintenus parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier, s'élève au 31 Décembre 2011 à 49 890 KDT, dont 3 208 KDT d'encours rééchelonnés.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

A ce titre, les intérêts ayant fait l'objet de réservation en 2011, s'élèvent à 160 KDT.

Parallèlement, et en application de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la banque en 2011, s'élèvent à 4.000 KDT.

2.1.6 Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. *Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement*

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3. *Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents*

2.3.1. *Composition du portefeuille titres*

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

✓ *Le portefeuille-titres commercial*

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

✓ *Le portefeuille d'investissement*

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2. *Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté*

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de

compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques*	25 %
Matériels informatiques - les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

2.8. Impôts sur les sociétés

En application de la loi des finances pour la gestion 2006, le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

B. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

	% Contrôle		% Intérêt	
	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
<u>Sociétés consolidées par intégration globale</u>				
<u>Entreprises à caractère financier</u>				
UBCI Finance	99,98%	99,98%	99,98%	99,98%
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%
UBCI Développement SICAR***	99,90%	-	99,90%	-
<u>Sociétés consolidées par mise en équivalence</u>				
<u>Autres entreprises à caractère financier</u>				
U T P SICAF *	41,75%	41,74%	41,63%	41,62%
HANNIBAL SICAV	8,64%	8,23%	8,64%	8,23 %
SALAMBO SICAV	15,88%	13,85%	15,88%	13,85%
UNIVERS SICAV	9,64%	9,59%	9,64%	9,59%
ALYSSA SICAV**	2,12%	2,12%	2,12%	2,12%

(*) UTP SICAF est consolidée par mise en équivalence du fait qu'elle est contrôlée par un autre groupe.

(**) ALYSSA SICAV est consolidée par mise en équivalence à partir de l'exercice 2010.

(***) UBCI Développement SICAR est consolidée par intégration globale à partir de l'exercice 2011.

C. NOTES EXPLICATIVES*(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)***I. ACTIFS****Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2011 un montant de 55 568 KDT contre 62 136 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Caisse	15 952	13 166
Comptes ordinaires BCT	39 616	48 970
	<u>55 568</u>	<u>62 136</u>

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2011 un montant de 308 856 KDT contre 348 935 KDT au 31 décembre 2010 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Banque Centrale de Tunisie	245 968	213 498
Avoirs chez les correspondants	60 283	130 723
Organismes financiers spécialisés	2 168	4 500
Créances rattachées sur les établissements financiers	437	214
	<u>308 856</u>	<u>348 935</u>

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à un montant de 1 883 202 KDT contre 1 594 985 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Prêts et comptes rattachés	(1)	1 872 276	1 598 037
<i>dont leasing</i>		93 359	101 073
Comptes débiteurs de la clientèle		123 174	98 082
Agios réservés		(13 033)	(12 570)
Total brut		<u>1 982 417</u>	<u>1 683 549</u>
Provisions		(99 215)	(88 564)

Total net	1 883 202	1 594 985
------------------	------------------	------------------

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Crédits accordés à la clientèle	1 714 353	1 453 701
<i>dont Leasing</i>	93 359	101 073
Autres crédits à la clientèle	19 720	12 336
Créances douteuses	129 730	123 924
Créances rattachées	8 473	8 076
	1 872 276	1 598 037

Note 4 – Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2011 un montant de 11 867 KDT contre 8 207 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de transaction	7 049	6 683
Titres de placement	4 793	1 552
Créances rattachées	176	176
Provisions	(151)	(204)
	11 867	8 207

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2011 à 133 100 KDT contre 95 527 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de participation	4 498	4 176
Titres en portage	12 960	2 207
Titres d'investissement	114 638	88 640
Créances rattachées/ Titres d'investissement	3 921	3 362
Provisions/ Dépréciation titres de Participation	(2 917)	(2 858)
Total Net	133 100	95 527

Note 6 – Titres mis en équivalence

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UBCI dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 8 376 DT à la date du 31 décembre 2011 contre 8 559 KDT au 31 décembre 2010 se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
HANNIBAL SICAV	302	342
UNIVERS SICAV	289	331
SALAMMBO SICAV	324	310
U T P	3 123	3 147
ALYSSA SICAV	4 338	4 429
	8 376	8 559

Note 7 – Valeurs immobilisées hors Goodwill

Les valeurs immobilisées ont atteint 47 497 KDT au 31 décembre 2011 contre 56 738 KDT au 31 décembre 2010 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Immobilisations corporelles (*)	112 320	117 309
Immobilisations incorporelles (*)	32 588	29 163
Immobilisations en cours	3 976	3 914
Valeurs brutes en fin de période	148 884	150 386
Amortissements	(101 108)	(93 310)
Provisions pour dépréciation	(279)	(338)
Valeurs nettes en fin de période	47 497	56 738

(*) La colonne comparative a été rectifiée en 2011.

Note 8 – Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 4 241 KDT au 31 décembre 2011 contre 3 595 KDT au 31 décembre 2010.

Note 9 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 32 503 KDT au 31 décembre 2011 contre 32 503 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
-------------------	-------------------

Débiteurs divers	19 739	21 807
Comptes de régularisation	8 437	6 399
Comptes de Stock	237	285
Siège, succursales et agences	0	4
Créances prises en charge par l'Etat	1 737	1 884
Comptes exigibles après encaissement	2 492	0
Provisions /autres actifs	(139)	(97)
	32 503	30 282

2. PASSIFS***Note 10 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers***

Le solde de ce poste a atteint 356 449 KDT au 31 décembre 2011 contre 215 272 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
BCT	214 000	-
Banques non-résidentes (Comptes ordinaires)	8 610	9 338
Banques de dépôt	25 000	-
Emprunts / marché interbancaire	107 158	175 180
Dépôts à terme	-	30 000
Organismes financiers spécialisés	328	158
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	1 353	596
	<u>356 449</u>	<u>215 272</u>

Note 11 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1 769 826 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 1 660 914 KDT au 31 décembre 2010. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes à vue	796 313	699 108
Comptes d'épargne	468 363	416 511
CAT/BC et autres produits financiers	406 367	429 614
Autres sommes dues à la clientèle	37 911	27 541
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	57 500	84 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	3 372	4 140
	<u>1 769 826</u>	<u>1 660 914</u>

Note 12 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 54 700 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 47 992 KDT au 31 décembre 2010. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Emprunt Obligataire	4 000	8 000
Autres emprunts	159	159
Ressources étatiques	5 369	5 163
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	26 282	15 701

Crédit BIRD	316	1 278
Autres fonds extérieurs	17 873	16 711
Dettes rattachées à des ressources spéciales	252	531
	54 700	47 992

Note 13 – Passifs d’impôts différés

Les passifs d’impôts différés se sont élevés à 28 KDT au 31 décembre 2011 contre 222 KDT au 31 décembre 2010.

Note 14 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 80 472 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 71 165 KDT au 31 décembre 2010. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	12 967	11 935
Comptes de régularisation	31 353	22 266 (*)
Créditeurs divers	35 668	16 659
Comptes exigibles après encaissement	0	19 728
Subvention d’investissement	484	577
	80 472	71 165

(*) Cf. note 15

3. Capitaux propres

Note 15 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2011, le capital social du groupe s'élève à 75 759 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 15 151 806 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2011 s'élève à 221 705 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Capitaux propres 2011
UBCI (*)	75 759	119 631	21 986	217 376
UBCI FINANCE		230	177	407
GIS		1 693	298	1 991
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR		0	0	0
UTP		1 593	392	1 985
SICAV SALAMBO		22	4	26
SICAV HANNIBAL		1	4	5
SICAV UNIVERS		-7	1	-6
SICAV ALYSSA		-222	143	-79
TOTAL	75 759	122 941	23 005	221 705

(*) Il s'agit d'une correction d'erreur pour un montant de 2 114 KDT se rapportant à la non constatation parmi les charges de l'exercice 2010 d'une prime d'intéressement décidée suite à l'accord conclu entre le bureau syndical et la Direction Générale de la banque lors de la réunion du 8 juin 2011 et acté par un Procès Verbal signé et daté le 27 juin 2011.

La correction de l'erreur a eu pour effet la diminution des capitaux propres au titre de l'exercice 2011 pour 2 114 KDT.

Le retraitement des données comparatives en pro forma au titre de l'exercice 2010 a eu pour effet l'augmentation des charges de personnels par le montant de la prime, l'augmentation des autres passifs et la diminution du résultat net consolidé dudit montant.

4. ENGAGEMENTS DU HORS BILAN

Note 16 – Cautions, avals et autres garanties donnés

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2011 un montant de 943 436 KDT contre un solde de 601 588KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	763 635	410 575
En faveur de la clientèle	179 801	191 013
Cautions fiscales	9 756	9 776
Cautions pour marchés	97 620	114 902
<i>En devises</i>	19 971	27 246
<i>En dinars</i>	77 649	87 656
Cautions douanières	20 422	20 387
Cautions diverses	45 716	40 761
<i>En devises</i>	32 644	24 736
<i>En dinars</i>	13 072	16 025
Obligations cautionnées	6 287	5 187
	<hr/> 943 436	<hr/> 601 588

Note 17 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 264 452 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 277 871 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	69 833	115 247
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	194 619	162 624
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	145 950	125 105
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	48 669	37 519
	<hr/> 264 452	<hr/> 277 871

Note 18 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2011 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 252 300 KDT contre 313 475 KDT au 31 décembre 2010.

Note 19 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	12
	<u>27</u>	<u>31</u>

Note 20 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	199 485	132 862
Garanties reçues des banques	893 422	562 004
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	-	223
<i>Garanties reçues des banques non -résidentes</i>	893 422	561 781
Nantissement titres	37 225	29 319
Garanties reçues de la clientèle	647 627	456 618
Engagements reçus d'autres Etablissements	-	277
	<u>1 777 759</u>	<u>1 181 080</u>

Note 21 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usage représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2011 comme suit :

Achat au comptant	9 559 KDT
Vente au comptant	9 745 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2011 comme suit :

Achat à terme	26 310 KDT
Vente à terme	42 550 KDT

5. *ETAT DE RESULTAT*

Note 22 – Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 117 339 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 101 133 KDT au 31 décembre 2010. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	3 614	4 376
Produits sur opérations de crédit	102 006	88 200
Revenus assimilés	11 719	8 557
	<u>117 339</u>	<u>101 133</u>

Note 23 – Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 35 960 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 32 826 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	29 476	25 836
Commissions de tenue de compte	2 422	1 980
Commission sur opération de change manuel	383	336
Autres commissions	3 679	4 674
	<u>35 960</u>	<u>32 826</u>

Note 24 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 9 560 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 7 831 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Produits sur opérations financières	9 233	7 174
Gain sur portefeuille titres commercial	327	657
	<u>9 560</u>	<u>7 831</u>

Note 25 – Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2011 un montant de 6 512 KDT contre 4 534 KDT au 31 décembre 2010 se détaillant comme suit

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts /titre en portage	109	197
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	4 514	4 249
Dividendes sur portefeuille participation	529	48
Plus value cession titres de participation	1 360	40
	<u>6 512</u>	<u>4 534</u>

Note 26 – Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 46 262 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 35 931 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	7 689	2 336
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	33 603	30 321
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	1 792	1 956
Charges assimilées	3 178	1 318
	<u>46 262</u>	<u>35 931</u>

Note 27 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 13 724 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 5 460 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Dotations aux provisions	16 571	8 498
Reprises de provisions	(4 612)	(5 427)
Pertes diverses sur créances irrécouvrables	166	859
Créances radiées	1 805	1 970
Récupération sur créances radiées	(206)	(440)
	<u>13 724</u>	<u>5 460</u>

Note 28 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 119 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 136 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Etalement Prime /Titres d'investissement	113	138
Dotations aux provisions	240	71
Reprises de provisions	(234)	(73)
	<u>119</u>	<u>136</u>

Note 29 – Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 131 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 7 236 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Impôt exigible	6 974	7 237
Impôt différé	(843)	(1)
	<u>6 131</u>	<u>7 236</u>

Note 30 – Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action et les données ayant servi à sa détermination, au titre de l'exercice 2011 se présentent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Résultat net consolidé (en KDT)	23 005	23 058 (*)
Résultat net attribuable aux actionnaires (en KDT)	23 005	23 058
Nombre d'actions ordinaires en circulation	15 151 806	15 151 806
Résultat consolidé par action (en dinars)	1,518	1,522

(*) Cf. note 15

6. Etat des flux de trésorerie

Note 31 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2011 un solde de 6 565 KDT contre 191 517 KDT au 31 décembre 2010, ce solde s'analyse comme suit :

Rubrique	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Caisse	15 452	13 166
Banque Centrale (comptes ordinaires)	39 616	48 970
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	17 312	-
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	245 968	3 363
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	-	213 176
Banques de dépôts (comptes au jour le jour et à terme)	42 985	84 500
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	(25 000)	42 860
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(214 000)	-
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(8 610)	(9 338)
Banques non-résidentes installées à l'étranger (DAT)	-	(30 000)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(107 158)	(175 180)
	<u>6 565</u>	<u>191 517</u>

I - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires de
l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- L'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, joints au présent rapport et comprenant le bilan consolidé, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et les notes aux états financiers consolidés. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés de 221.705 milliers de dinars tunisiens y compris un bénéfice net consolidé de l'exercice 23.005 milliers de dinars tunisiens ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'Observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.1.5.2 aux états financiers consolidés décrivant qu'en 2011 et suite aux événements qu'a connu le pays lors de la période post révolution, les règles de provisionnement édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures. En application des nouvelles dispositions, les engagements des entreprises ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi

particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs et les intérêts attachés dont le règlement n'a pas été effectué ont été réservés.

L'application de la circulaire n° 2012-02 a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 4.000 KDT au titre de provisions dites « collectives », de réduire les revenus de 160 KDT, et par la même d'affecter le résultat de l'exercice de la somme des deux montants. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 22 Mai 2012

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FCP SALAMETT CAP**SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011****Rapport Général du Commissaire aux Comptes
Exercice arrêté au 31 Décembre 2011**

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à	19.923.919,758 TND
-Un Résultat d'Exploitation s'élevant à	667.991,986 TND
-Un Résultat net de	665 869,886 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » au 31 décembre 2011, ainsi que la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons du non-respect du ratio de liquidité fixé à un taux maximum de 20% de l'actif prévu par l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 pris en application des dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2011.

Fait à Tunis, le 26 Mars 2012
Le Commissaire Aux Comptes
M. Mahmoud ZAHAF

ETAT FINANCIERS ANNUELS**BILAN****ARRETE AU 31/12/2011****(Exprimé en dinars)****(Exprimé en dinars)**

<u>ACTIF</u>	31/12/2011	31/12/2010
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	14 671 847	16 232 771
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	333 352	551 162
b- Obligations et valeurs assimilées	14 117 488	15 460 235
c- Autres valeurs	221 007	221 375
AC2- Placements monétaires et disponibilités	5 279 974	5 547 449
a- Placements monétaires	1 503 828	0
b- Disponibilités	3 776 146	5 547 449
AC3- Créances d'exploitation		
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	19 951 821	21 780 220
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	24 002	24 407
PA2- Autres créditeurs divers	3 900	4 270
TOTAL PASSIF	27 901	28 676
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	19 261 962	21 026 367
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		
b- Sommes distribuables de l'exercice	661 958	725 177
ACTIF NET	19 923 920	21 751 544
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	19 951 821	21 780 220

ETAT FINANCIERS ANNUELS
ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2011
(Exprimé en dinars)

	<u>01/01/2011</u> <u>31/12/2011</u>	<u>01/01/2010</u> <u>31/12/2010</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	23 712	88 520
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	712 935	811 056
c- Revenus des autres valeurs	8 072	7 338
PR 2- Revenus des placements monétaires	138 159	66 120
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	882 877	973 034
CH 1- Charges de gestion des placements	195 083	211 934
REVENU NET DES PLACEMENTS	687 794	761 100
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	19 802	21 637
RESULTAT D EXPLOITATION	667 992	739 463
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-6 034	-14 286
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	661 958	725 177
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	6 034	14 286
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur - titres	974	4 238
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des - titres	-3 096	252 609
- Frais de négociation	0	-910
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	665 870	995 400

ETAT FINANCIERS ANNUELS
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRÊTÉ AU 31/12/2011

	01/01/2011 31/12/2011	01/01/2010 31/12/2010
N 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d'Exploitation	667 992	739 463
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	974	4 238
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-3 096	252 609
d- Frais de négociation de titres	0	-910
N 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
N 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	16 461 271	15 531 783
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	16 125	130 101
_ Régularisation des sommes distribuables	519 276	606 269
_ Droits d'entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-18 948 133	-17 539 383
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-16 717	-117 780
_ Régularisation des sommes distribuables	-525 316	-625 508
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 827 624	-1 019 119
N 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	21 751 544	22 770 663
b- en fin d'exercice	19 923 920	21 751 544
N 5- <u>NOMBRE D'ACTION (ou de part)</u>		
a- en début d'exercice	1 837 198	2 015 318
b- en fin d'exercice	1 627 150	1 837 198
VALEUR LIQUIDATIVE	12,245	11,840
N 6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	3,42%	4,79%

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2011

I. PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP

Le « **Fonds commun de placement SALAMETT CAP** » en abrégé « **FCP SALAMETT CAP** » de type **Obligataire**, est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10.000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2011, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2011 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

III.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation.

III.4 CESSIION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

Le bilan de l'exercice 2011 totalise tant à l'actif qu'au passif	19 951 820,843
Contre au 31 décembre 2010	21 780 220,113
Enregistrant une diminution de	(1 828 399,270)
L'exercice 2011 a dégagé : un résultat d'exploitation bénéficiaire de	667 991,986
Contre un résultat d'exploitation bénéficiaire en 2010 de.....	739 462,831

Et un résultat net au sens de la norme comptable de	665 869,886
Contre un résultat net au 31 décembre 2010 de	995 399,860

L'exercice 2011 a dégagé des sommes distribuables de.....	661 957,610
Les sommes distribuables au 31/12/2010 s'élèvent à.....	725 177,125

Nous vous présentons ci-après les états financiers comparés des exercices 2011 et 2010, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire, ainsi que les notes complémentaires considérées utiles.

V. NOTES COMPLEMENTAIRES**V.1 PORTEFEUILLE TITRES**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2011 la somme de..... **14 671 847,286**

Elle se détaille comme suit :

- Actions et valeurs assimilés.....	333 351,700
- Obligations et valeurs assimilées	14 117 488,133
- Autres valeurs	221 007,453
TOTAL	14 671 847,286

VI.1 Actions et valeurs assimilés

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2011 la somme de..... **333 351,700**

Elle se détaille comme suit :

- General Obligataire Sicav	117 941,700
- Sanadett Sicav	215 410,000
TOTAL	333 351,700

VI.2 Obligations et Valeurs Assimilées

Cette rubrique présente au 31 décembre 2011 un solde de..... **14 117 488,133**

Elle représente la somme des emprunts d'Etat et des emprunts de sociétés. Elle se détaille comme suit :

EMPRUNTS D'ETAT

BTA 6% MARS 2012	560 460,048
BTA 7% FEVRIER 2015	528 148,874
BTA 6.1% OCTOBRE 2013	752 762,757
BTA 7.5% AVRIL 2014	127 103,686
BTA 8.25% JUILLET 2014	31 947,422
Total EMPRUNTS D'ETAT	2 000 422,787

EMPRUNTS DE SOCIETES

Amen Bank SUB 2008 B	879 262,295
Amen Bank SUB 2009	262 644,494
ATB 2007/ 1 CATEG D	216 251,909
ATB SUB 2009	1 536 404,525
AIL 2007/1	130 293,033
AIL 2008	405 285,246
ATL 2007/1	122 097,049
ATL SUB 2008	306 059,016

ATL 2008/1	412 275,410
ATL 2009/2	303 373,770
ATL 2009/3	57 011,931
ATL 2010/1	487 474,203
BTE 2009	202 478,689
CHO 2009	301 455,797
CHO COMPANY 2009	200 022,570
CIL 2007/2	207 426,933
CIL SUB 2008	316 732,603
CIL 2008/1	325 683,060
CIL 2009/1	152 975,410
CIL 2011/1	362 060,405
Hannibal Lease 2009/2	182 120,656
Hannibal Lease 2010/1	163 384,869
Hannibal Lease 2010/2	152 651,856
Meublalex 2008	202 974,426
STB 2008/1 CAT D	907 383,927
STB 2008/2 6.5%	457 258,219
TL 2008/1	533 667,760
TL 2008/3	188 693,260
TL 2009/1 6.5%	156 500,000
TL SUB 2009	182 178,492
TL 2010/1	408 958,531
TL SUB 2010	517 706,751
UIB 2009/1	459 666,885
UNIFACTOR 2008	416 651,366
Total EMPRUNTS DE SOCIETES	12 117 065,346
<hr/>	
TOTAL	14 117 488,133

VI.3 Autres valeurs

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2011 la somme de..... **221 007,453**

Elle se détaille comme suit :

- FCC BIAT Credim2 PP3	150 773,933
- FCP SALAMETT PLUS	70 233,520
TOTAL	221 007,453

V.2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2011 la somme de..... **5 279 973,557**

Elle se détaille comme suit :

- Avoir en banque.....	3 755 044,644
- Intérêts courus sur placement.....	21 100,913
- Placements monétaires	1 503 828,000
TOTAL	5 279 973,557

V.3 ACTIF NET

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2011..... **19 923 919,758**

Elle se détaille comme suit :

- Capital début initial.....	21 026 366,808
- Somme distribuable de l'exercice 2010.....	725 177,125
- Emissions.....	16 461 270,516
- Rachats.....	(18 948 132,876)
- Sommes non distribuables de l'exercice 2011.....	(2 714,217)
- Résultat de la période (d'exploitation) de l'exercice 2011.....	667 991,986
- Compte de régularisation des revenus de l'exercice 2011.....	(6 034,376)
- Régul du résultat de l'exercice clos.....	(5,208)

TOTAL**19 923 919,758**

Conformément à l'article 17 du prospectus de votre FCP « **SALAMETT CAP** », les sommes distribuables de l'exercice 2010 ont été intégralement capitalisées.

V.3.1 Emissions et Rachats

Le fonds a émis 1 374 314 parts au cours de l'exercice 2011. Les émissions résultent de toutes demandes de souscription et augmentent par conséquent le capital.

En revanche, le fonds a diminué son capital au cours de l'exercice 2011 par le rachat de 1 552 434 parts qui ont été reprises aux détenteurs qui en ont fait la demande.

A la date du 31 décembre 2011, le fonds dispose de 1 627 150 parts en circulations détenues par les copropriétaires.

V.3.2 Sommes non Distribuables

Le solde débiteur de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à..... **2 714,217**

Il loge les plus ou moins values réalisées et latentes, ainsi que la régularisation des sommes non distribuables de l'exercice 2011.

V.3.3 Compte de Régularisation des Revenus

Ce compte présente au 31 décembre 2011 un solde débiteur de..... **6 034,376**

Ce compte vient régulariser le résultat de l'exercice en cours. En effet, il a été utilisé pour régulariser le résultat et les sommes distribuables de l'exercice.

V.4 PASSIF

Cette rubrique présente au 31 décembre 2011 un solde de **27 901,085**

Elle représente la somme des dettes des opérateurs créditeurs et les autres créditeurs divers ; ces dettes se détaillent comme suit :

- Frais du gestionnaire.....	15 741,550
- Frais du dépositaire.....	8 260,000
Total Opérateurs créditeurs	24 001,550
- Autres créditeurs.....	3 899,535
Total autres créditeurs divers	3 899,535
TOTAL	27 901,085

V.5 SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE

Le bilan et l'état de résultat arrêté par le Conseil d'Administration du gestionnaire selon le modèle préconisé par la norme comptable relative aux O.P.C.V.M. présentent des sommes distribuables de la période de **661 957,610 TND**

Elles se détaillent comme suit :

- Résultat d'exploitation exercice 2011	667 991,986
- Compte de régularisation des revenus	<u>(6 034,376)</u>
- Résultat distribuable exercice 2011	661 957,610
- Sommes distribuables des exercices antérieurs.....	<u>(5,208)</u>
- Sommes distribuables cumulées au 31/12/2011	661 952,402

Le résultat d'exploitation est déterminé par la différence entre les produits et les charges soient :

- Produits.....	882 877,141
- Charges	<u>214 885,155</u>
TOTAL	667 991,986

Les produits sont constitués par, les intérêts et les coupons courus ou échus sur obligations ou sur tous autres titres des créances négociables.

Les charges sont constituées notamment des frais de gestion qui s'élèvent à..... **195 083,190**

Résultant essentiellement des conventions qui lient le « FCP **SALAMETT CAP** » avec la société de gestion « **AFC** » et le dépositaire « **ATB** ».

Cette rubrique se détaille comme suit :

- Rémunération du gestionnaire	186 823,190
- Rémunération du dépositaire	<u>8 260,000</u>
TOTAL	195 083,190

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 décembre 2011 la somme de **19 801,965** et représente principalement la redevance CMF qui s'élève à 19 789,515 TND.